



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Vins: Herault

Question écrite n° 39107

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les problèmes de distillation obligatoire. Selon une étude réalisée par la fédération des caves coopératives de l'Herault sur la répartition de la distillation obligatoire, il est affirmé que « chaque année, les bilans par pays, établis par la CEE, font apparaître le taux d'auto-approvisionnement de chaque Etat producteur ». Si l'on s'en tient à ce document, la France devrait avoir quatre fois moins de distillation obligatoire et l'Italie deux fois plus. Si l'on ajoute à cette injustice les nombreux contrôles dont les viticulteurs sont l'objet et le brutal amenuisement des aides, on se demande si le but poursuivi par le Gouvernement n'est pas de pousser à bout certains viticulteurs. Il lui demande d'imposer à la politique agricole commune un retour à la justice et au bon sens envers les viticulteurs français.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39107

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1596